

L'ancien mercenaire Bob Denard comparaît pour un coup d'État aux Comores en 1995

Le Monde, 20 février 2006

L'ancien "soldat de fortune" et ses hommes, poursuivis pour avoir renversé Djohar en septembre 1995, risquent dix ans de prison pour "association de malfaiteurs".

A peine le procès de Robert Denard s'était-il ouvert, lundi 20 février, devant le tribunal correctionnel de Paris, que l'avocat de l'une des parties civiles, M^e Saïd Larifou, demandait une contre-expertise médicale du principal prévenu, jugé avec 26 autres personnes pour avoir participé à une tentative de coup d'Etat aux Comores en 1995.

Un premier rapport, remis au tribunal le 30 janvier, concluait que Bob Denard, âgé de 76 ans, était inapte à comparaître en raison de troubles d'ordre neurologique liés à la maladie d'Alzheimer. Malgré cela, il avait tenu à être présent à cette première journée d'audience pour que, selon les mots de son avocat, « *tout le monde*

se rende compte de l'état dans lequel il se trouve ». Représentant l'ancien président comorien Saïd Mohamed Djohar, Me Larifou a pour sa part dénoncé une « *manipulation* » et a jugé ce rapport médical « *incomplet* ».

La 14^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Thierry Dervernoix de Bonnefon, ne s'est toutefois pas rangée à ses arguments et a rejeté la demande, souhaitant cependant la présence de Bob Denard, le 7 mars, pour l'interroger. L'avocat de ce dernier, M^e Elie Hatem, a indiqué qu'il ne s'opposait pas à cet interrogatoire, « *sous réserve de l'état de santé de son client* ».

L'ancien « *soldat de fortune* » et ses hommes, poursuivis pour avoir renversé le président Djohar en septembre 1995, risquent dix ans de prison pour « *association de malfaiteurs* ». Débarqués sur l'archipel de l'océan Indien, ancienne colonie fran-

caise, à bord d'un navire parti des Pays-Bas, ils avaient remis le pouvoir aux opposants, Mohammed Taki et Saïd-Ali Kemal, avec, assurent-ils, la bienveillance des services secrets français. Mais l'armée française était intervenue le 4 octobre 1995, en vertu d'accords bilatéraux avec les Comores, et avait capturé les mercenaires.

Payer « *une dette morale* »

Dans son ordonnance de renvoi, le juge d'instruction Baudoin Thouvenot estime que le coup d'Etat aux Comores a été mené à l'initiative de Bob Denard, mais estime probable que les services secrets français, inquiets notamment des dérives autoritaires du régime de Djohar, avaient alors fermé les yeux. Le but de l'opération aurait été de « *créer aux Comores une zone franche et un système bancaire offshore* », dit l'ordonnance de renvoi.

Pendant l'instruction, Bob Denard a assuré avoir agi pour payer une « *dette morale* » envers Ahmed

Abdallah. A la fin des années 1970, alors installé aux Comores, Denard y avait pris le commandement de la garde présidentielle et soutenu l'accession au pouvoir du président Ahmed Abdallah. Mohammed Djohar lui avait alors succédé à la présidence. Le président Abdallah a été tué par balles dans la nuit du 26 au 27 novembre 1989 au palais présidentiel de Moroni, en présence de Bob Denard, Dominique Malacrino et Jean-Paul Guerrier. Poursuivis pour « *assassinat* », les trois hommes ont été acquittés dans cette affaire en 1999, au bénéfice du doute.

Jean-Paul Guerrier, également mis en cause dans ce nouveau procès, n'était pas présent lundi au tribunal, pas plus qu'un autre prévenu, Jean-Philippe Lafont, qui s'est fait excuser car il est actuellement « *en mission de reconnaissance logistique à Bagdad* ». Bob Denard a également fait citer comme témoins Alain Juppé, premier ministre à l'époque des faits, et Charles Millon, alors ministre de la défense, mais ni l'un ni l'autre ne sont venus à l'audience lundi.

Le Monde avec AFP et Reuters